Image not found or type unknown

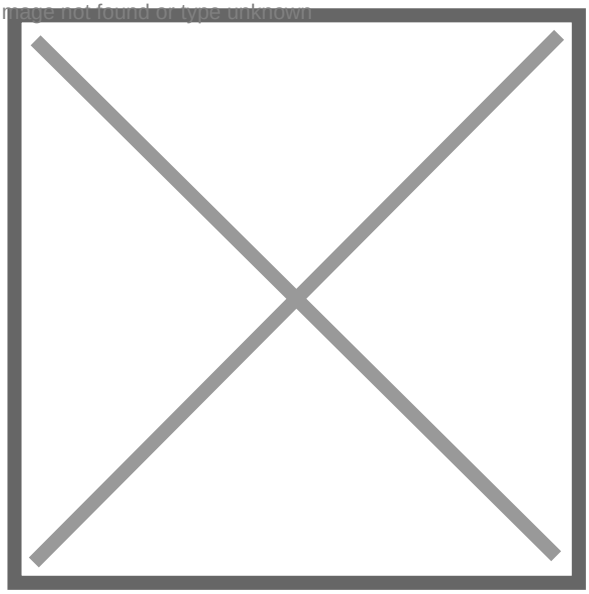

Liquidation judiciaire (depot de bilan)

Par **okfredok**, le **02/05/2010** à **21:35**

Bonjour,
je suis passé la semaine derniere au tribunal pour une procedure de liquidation judiciare et j'ai rencontré quelques jours apres le mandataire.
celui ma dit que je pouvais abandonner mes dettes de telephone ,de banques et mon retard de loyer impayé du a un depart rapide de le region pour un nouveau travail.
Ma qts ? Puis-je réellement laisser tomber mon contrat mobile ,ma banque et aussi le loyer impayé sans avoir de risque d'etre poursuivi et etre forcé de payer un jour .

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés